

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2023

RELANCER L'ORGANISATION DES CLASSES DE DÉCOUVERTE - (N° 1931)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 33

présenté par
Mme Bonnivard

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« et de son éloignement par rapport à l'établissement scolaire qui l'organise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime le critère de l'éloignement géographique qui ne semble pas systématiquement pertinent et peut s'avérer en pratique compliqué dans sa mise en oeuvre. Par ailleurs des voyages sur une durée longue implique généralement une destination assez éloignée.